

AQUITAINE-LIMOUS IN-POITOU-CHAREN TES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R75-2016-069

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

SGAR ALPC

R75-2016-09-23-003 - arrêté préfectoral relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres (4 pages)

Page 3

SGAR ALPC

R75-2016-09-23-003

arrêté préfectoral relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres



PREFET DE LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

ARRETE DU 2 3 SEP. 2016

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres

Le Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde,

Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié;

Vu le code général des impôts;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques;

 \mathbf{Vu} l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'avis du CRINAO du Bassin Val de Loire réuni le 1er septembre 2016

Vus les avis du délégué territorial de l'INAO en date du 16 septembre 2016 et du chef de service FranceAgrimer en date du 7 septembre 2016 ;

Considérant les relevés de maturité présentés à l'appui des demandes ;

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique (TAV) naturel pour l'élaboration des vins mentionnés à l'annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2016 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine Limousin Poitou Charentes, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 2 3 SEP. 2016

Le Préfet de Région,

Pierre DARTOUT

Annexe 1

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

Vins Sans Indication Géographique

Titre alc. vol.	_		sement		(% vol.)		(Le cas échéant)	\vdash		
Titre alc.	vol. naturel	minimal			(% vol.)	(Le cas	échéant)			
Richesse	min. en	sacre des	raisins	,	(g/1 de moût)	(Le cas	échéant)			
Limite	d'enrichis-	sement	maximal		(% vol.)			2%vol.		
Département ou	partie de	département	concernée				(Le cas échéant)	Deux-Sèvres	Vienne	(zone B)
Variété						(Le cas	échéant)			
Type(s) de vin						(Le cas	échéant)			
Couleur(s)						(Le cas	échéant)			
Catégorie de Vin								ASIG		

Annexe 2

Liste des indications géographiques et des techniques d'enrichissement autorisées
Liste des AOP : AOP Anjou-Villages
Liste des Catégories de Vin : VSIG
Liste des départements : Vienne, Deux Sèvres
Techniques d'enrichissement autorisées : Toutes techniques dont sucrage à sec